

La France, Pays Des Non-Droits De L'homme.

Les droits de l'homme sont une lente conquête de l'humanité, EN AUCUN CAS L'OEUVRE DE LA FRANCE.

Chaque grande civilisation, chaque grand pays, chaque grande nation a apporté sa contribution à l'élaboration de ce monument aujourd'hui très riche.

D'après les textes retrouvés, les premiers écrits sur les droits de l'homme sont censés remonter à Hammurabi, roi de Babylone en 1800 avant Jésus Christ.

Puis, on cite Cyrus le Grand, au sixième siècle avant le Christ, dont l'apport est considérable, car il établit dans son Empire la liberté de culte, de circulation, et interdit l'oppression des êtres humains.

Les sociétés bretonnes - dont je suis issu - reconnaissent l'égalité de la femme et de l'homme avant la naissance du Christ : d'où notre très large avance sur les Français, qui eux ont recueilli, après la chute de l'empire romain, l'héritage de quasi sauvages : les Francs.

La doctrine du Christ est le grand tournant de l'humanité dans le respect dû à la personne humaine. La civilisation occidentale a recueilli cet héritage magnifique. C'est sous l'effet de cette religion que la femme reconquiert peu à peu des droits qui se complètent au fil des siècles. (Ce qui est loin d'être le cas dans les civilisations islamiques).

Au moyen âge, on cite les Anglais comme étant les plus avancés : la Grande Charte (1215), le Bill of Rights (1689), l'habeas corpus (1679). Ces textes garantissent certains droits individuels, en avance sur nombre de nations de la même époque, notamment en matière de justice et de fiscalité.

La déclaration d'indépendance des Etats Unis d'Amérique, énonce à son tour un certain nombre de droits de l'homme, en 1776. Ce texte a un grand retentissement.

La célèbre "**Déclaration universelle des droits de l'homme**", publiée en France le 26 août 1789 est une copie et une synthèse de ce qui a été fait ailleurs, en aucun cas une oeuvre originale. Elle n'a d'ailleurs aucune force obligatoire : c'est un texte philosophique, rien d'autre. Malgré cela, ce pays arrogant et agressif se flatte d'avoir, jusqu'à aujourd'hui - voir nos travaux en particulier -, avec d'autres fantaisies, "inventé" les droits de l'homme !!! Et, entre autres choses, la langue universelle, digne comme telle d'être parlée par TOUS les êtres humains. Ni plus, ni moins. Dans les écoles françaises, on enseigne encore ces légendes. Ainsi, petits esclaves Bretons depuis l'inénarrable "révolution" de 1789, qui nous a privés de **tous** nos droits et de toutes nos libertés, avons nous appris ces sottises, sous la férule du pays voisin, qui nous a annexé malgré nous en 1532, et esclavagisés en 1789.

En réalité, la France est une grande violatrice des droits de l'homme, ainsi qu'un pays corrompu. (23ème rang dans le monde, ce qui n'est pas

glorieux; cela la met au même niveau que l'Uruguay et les Emirats Arabes Unis).

S'agissant des droits de la femme, qui est l'un des critères du niveau civilisationnel d'une nation, les Bretons reconnaissent l'égalité des sexes avant le Christ. La France n'a pas encore atteint ce niveau, qu'elle s'efforce d'atteindre par des lois qu'elle ne parvient pas à faire appliquer. Le droit de vote ne leur a été accordé qu'en 1944. Elle a donc, sur ce point, 2000 ans de retard par rapport à notre civilisation. Nous avons imaginé un concept qui est largement répandu : la France n'est pas le pays des droits de l'homme, mais **LE PAYS DES NON-DROITS DE L'HOMME. Ce qui commence à être reconnu partout, y compris en France.**

Nous allons faire traduire ce texte en plusieurs langues : la sottise des vantards agace des millions de personnes dans le monde.

**LOUIS MELENNEC, DOCTEUR EN DROIT ET EN MEDECINE,
HISTORIEN.**